Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260213-ST13022026025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	25	2	1	26

DATE DE LA CONVOCATION
30 janvier 2026
DATE D'AFFICHAGE
30 janvier 2026

L'An deux mille vingt-six, et le treize février à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, A. JOUAN, N. OGER, J.R. BANNIER, K. JOUAN, Y. AUFFRET, I. LE GUILLOUX, R. GAREL, G. BIDAN, J.P. FONTAINE, J.M. OGER, M. CARREE, F. LE PENVEN-HERARD, J.J. BRIENT, H. BELOEIL, S. ROOS, B. CORGNET, M. BRESSET, M. VISDELOUP, J. HAMON, M. LEBAS, D. LE TURDU, H. LE PAJOLEC, M.P. MEGRET, M. TOUBOULIC.*

Absent(e)s excusé(e)s : *Y. JEGLOT, S. ROUAULT.*

Pouvoirs : *S. ROUAULT à S. ROOS.*

Secrétaire de séance : *M.P MEGRET.*

DELIBERATION N° 2025-025

CREATION DE POSTE

Il convient sur le fondement de l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique de créer un emploi non permanent à temps non complet du 1er avril 2026 au 31 octobre 2026 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité afin de renforcer le service de la Maison de l'Enfance dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et compte tenu des délais dans la procédure de recrutement.

La rémunération sera calculée sur la base du 1er échelon du grade d'agent social soit l'indice brut 367, indice majoré 366.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Vincent ALLENO,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi non permanent à temps non complet du 1er avril 2026 au 31 octobre 2026 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité afin de renforcer le service de la Maison de l'Enfance dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et compte tenu des délais dans la procédure de recrutement.
La rémunération sera calculée sur la base du 1er échelon du grade d'agent social soit l'indice brut 367, indice majoré 366.
La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget 2026.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Marie-Pierre MEGRET,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR